



DEVENEZ PARTENAIRE

Choisir CESI pour verser votre taxe d'apprentissage.

Dynamisez votre capital compétences en soutenant la formation de vos futurs ingénieur·e·s !

DES INGÉNIEUR·E·S IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNELS

CESI forme des ingénieurs ancrés dans le monde de l'entreprise, polyvalents, disposant à la fois des connaissances scientifiques et techniques, et d'une maîtrise des rouages de la gestion et du management. L'école propose, via son Programme Grande École, des parcours diversifiés, ingénieur généraliste ou spécialité informatique, visant une intégration réussie en entreprise.

Le grand nombre d'options proposées aux étudiants (management de projets, recherche, robotique, bâtiment, génie urbain, cybersécurité...) leur permettent d'acquérir des compétences nouvelles ou de renforcer leur expertise. Les options font largement appel à des experts issus du monde de l'entreprise afin de combiner les acquis théoriques et les approches pratiques.

CESI a considérablement investi depuis près de vingt ans dans le développement et la mise en œuvre de pédagogies actives où les salles de classe sont transformées en salles de réunion multimédia avec plusieurs tables de six ou huit places pour permettre à nos élèves ingénieurs d'avoir à la fois un bon niveau technique et scientifique, d'être autonomes, mais aussi d'avoir de réelles aptitudes à la communication et au travail en équipe.

Des environnements numériques interactifs, des écrans et des fablabs (fabrication laboratory) sont dédiés au prototypage rapide des projets pédagogiques. Ce type de pédagogie par problèmes et par projets, très utilisé dans les écoles membres du CDIO™, permettent de préparer des ingénieurs, directement opérationnels, capables de manager des équipes et des projets complexes.

DES PÉRIODES DE STAGES EN ENTREPRISE TOUT AU LONG DE NOS CURSUS

Plusieurs stages jalonnent la formation et l'école accompagne la prise de responsabilités de l'étudiant qui mènera, en dernière année, vers des missions d'ingénieur junior, son projet de fin d'études et l'emploi.

Les entreprises reconnaissent et apprécient les qualités et l'opérationnalité immédiate de nos étudiants. Leurs qualités de réflexion, d'adaptation et leur aisance relationnelle sont souvent plébiscitées par les entreprises qui en témoignent lors de nos enquêtes.

UN LIEN PERMANENT AVEC L'INTERNATIONAL ET LA RECHERCHE

CESI donne à l'international une place de choix dans la formation de ses futurs ingénieurs. L'ouverture au monde, la compétence interculturelle et l'expérience en soi sont fortement valorisées dans le cursus des ingénieurs CESI et sont reconnues comme des compétences fondamentales. 100% des étudiants partent à l'étranger pour une période de 3 à 6 mois.

Dès la première année, les élèves participent à des projets de recherche. Confrontés à des problèmes concrets, leur goût pour l'innovation se développe. La recherche est organisée autour de deux thèmes scientifiques interdisciplinaires : « Apprendre et innover » et « Ingénierie et outils numériques » et de deux domaines applicatifs que sont l'Industrie et la Ville du Futur. Ces derniers correspondent aux besoins des territoires sur lesquels opèrent les entreprises partenaires de CESI.

DEVENIR PARTENAIRE DE CESI

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour CESI. Vos versements contribuent largement au fonctionnement de l'école et assurent sa pérennité.

En devenant partenaire de CESI, vous pouvez :

- **Promouvoir votre entreprise** auprès de nos étudiants pour un stage ou un premier emploi,
- **Proposer des projets** qui pourront être des sujets traités par nos étudiants au cours de leur parcours,
- **Intervenir en qualité de conférencier** au sein de nos campus,
- **Être associé à la stratégie** d'évolution de l'école lors de séances de consultation de nos partenaires. Ces rencontres école/entreprises permettent d'adapter régulièrement nos programmes pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises,
- **Assister aux conférences** de l'école dans nos locaux ou en visioconférence.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À CESI ?

Soutenir nos projets de développement pour 2023 !

RECHERCHE CESI LINEACT (EA 7527)

Le Laboratoire d'Innovation Numérique pour les Entreprises et les Apprentissages au service de la Compétitivité des Territoires (LINEACT), travaille sur des projets liés à l'Industrie du Futur, à la Ville du Futur et aux Services Numériques.

Le laboratoire CESI LINEACT est labélisé Unité de Recherche UR 7527 par l'HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Son activité de formation doctorale est rattachée à l'Ecole Doctorale ED SMI 432 de HESAM Université.

DES ÉVOLUTIONS DE PROGRAMME

- Développement des enseignements liés à la transition numérique et environnementale,
- Création de nouvelles options : lean construction, portefeuille de projets...

INVESTISSEMENT PÉDAGOGIQUE

L'équipement de salles pédagogiques et de plateaux technologiques ainsi que des simulateurs et des jumeaux numériques.



À L'INTERNATIONAL

Permettre aux étudiants de 4e année de suivre un parcours d'études à l'étranger en s'appuyant sur la centaine d'accords de partenariats internationaux signés entre CESI, des laboratoires de recherche, des universités et des écoles en France et à l'étranger.

**UNE ÉCOLE
QUI MET
L'ENTREPRISE
AU CŒUR DE
SA PÉDAGOGIE**

TAXE D'APPRENTISSAGE, CE QUI CHANGE

Depuis 2023, le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale de l'année 2022 est de 0,09%. Aussi, les entreprises ne règlent plus directement ce solde aux établissements bénéficiaires, elles doivent désormais déclarer et verser annuellement le solde de la taxe d'apprentissage (0,09%) auprès de l'Urssaf ou de la MSA. Les montants collectés sont ensuite reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion. Ces fonds, fléchés par les entreprises, sont ensuite affectés aux établissements de leurs choix.

LA COLLECTE

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68 %

de la masse salariale brute 2022
(hors Alsace Moselle)

PART PRINCIPALE

0,59 % de la masse salariale 2022 versée mensuellement à l'Urssaf ou à la MSA depuis janvier 2022

SOLDE DE LA TAXE

0,09% de la masse salariale 2022 versée directement auprès de l'Urssaf ou de la MSA puis reversée aux établissements choisis

Avant les 5 ou 15 mai 2023

LES ÉTAPES

1 Calcul de sa masse salariale 2022 pour déterminer les 0,09 % (solde de la taxe d'apprentissage)

2 Déclarer et verser le montant annualisé directement à l'Urssaf ou à la MSA avant les 5 ou 15 mai 2023

3 Flécher le solde de la taxe d'apprentissage vers l'établissement de votre choix via la plateforme SOLTÉA mis en œuvre par la CDC à partir du 25 mai jusqu'au 7 septembre 2023

4 La Caisse des dépôts et consignations verse aux établissements les montants indiqués par les entreprises du 15 juillet au 15 octobre 2023

COMMENT NOUS RETROUVER SUR SOLTÉA ?

CESI N° UAI 0 922 45 5 U

Plusieurs possibilités, soit avec le :

Nom de l'établissement : CESI

Numéro de SIRET : 775 722 572 01109

Code UAI : 0 922 45 5 U